

**PROCES VERBAL SUCCINCT de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du
25 juin 2024 à 19H30**

Sur invitation en date du 19 juin 2024, le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures, en la salle du Conseil de la Mairie, 1 Place Charles de Gaulle.

Elus	Présents	Quorum		Procurations	Représentés	Excusés NR	Absents NE
23	15	12	Atteint	5	20	3	0

*NR = Non Représenté – NE = Non Excusé

Début de séance :

Ordre du jour :

- 1.- Désignation du secrétaire de séance
- 2.- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2024
3. - Informations au Conseil municipal relatives aux décisions prises par délégations
- 4.- Projet agrivoltaïque à co-usage ovin
- 5.- Décision modificative budgétaire, opérations d'ordre par suite de la vente de terrains
- 6.- Mise en place carte d'achat
- 7.- Prolongation de la Convention de Prévoyance Relyens
- 8.- CRAC 2023 CITIVIA
- 9.- Communications

1.- Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire propose M. Louis KLEINHOFFER

La proposition est approuvée à l'unanimité

2.- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2024 est approuvé à l'unanimité

3.- Informations au Conseil municipal relatives aux décisions prises par délégations

M. le Maire expose les décisions prises par délégation reçue du Conseil :

Décision n°01/2024 : Passation d'un marché de fourniture concernant le fleurissement Été 2024 EARL HORTIWAL avec pour un coût de 2 395.25 € TTC date : 23/01/2024

Décision n°02/2024 : Passation d'un marché de service concernant l'entretien des terrains de sports avec l'entreprise FRICK SERVICES pour un coût de 10 440 € TTC date : 08/02/2024

Décision n°03/2024 : Passation d'un marché de fourniture concernant un système de filtration et de potabilisation des eaux pour le refuge de pêche avec l'entreprise CULLIGAN pour un coût de 7455.60 € TTC date : 20/02/2024

Décision n°04/2024 : Passation d'un marché de service concernant la fourniture et mise en service d'un nouveau Standard Téléphonique par l'entreprise CIRTEL pour un coût de 6340.80 € TTC date : 19/03/2024

Décision n°05/2024 : Passation d'un marché de fourniture concernant la fourniture d'engrais pour les terrains de sports avec l'entreprise NUNGESSER pour un coût de 3471.60 € TTC date : 19/03/2024.

Décision n°06/2024 : Passation d'un marché de travaux concernant des travaux de carrelage aux ateliers avec l'entreprise JMETS pour un coût de 1442.50 € TTC date : 25/03/2024.

Décision n°07/2024 : Passation d'un marché de travaux concernant la Châssis fenêtres aux ateliers avec l'entreprise SAMSON pour un coût de 5995,20 € TTC date : 09/04/2024.

Décision n°08/2024 : Passation d'un marché de travaux concernant la modification de faux plafonds aux ateliers avec l'entreprise PLASTISOL SARL pour un coût de 2877.00 € TTC date : 09/04/2024.

Décision n°09/2024 : Passation d'un marché de service concernant l'assistance M.O. pour l'église St Jean avec cabinet d'Architecture RINGENBACH pour un coût de 7800 € TTC date : 09/04/2024

Décision n°10/2024 : Passation d'un marché de service concernant les vérifications obligatoires pour l'église St Jean avec DEKRA pour un coût de 3768 € TTC date : 22/04/2024

Décision n°11/2024 : Passation d'un marché de service concernant travaux de gouttières locaux pompiers/serres avec l'entreprise AT COUVERTURE pour un coût de 5938.54 € TTC date : 25/04/2024

Décision n°12/2024 : Passation d'un marché de service concernant des relevés topographiques de la rue de Guebwiller avec GEOMETRES EXPERTS ORTLIEB PRETRE pour un coût de 7620 € TTC date : 29/04/2024

Décision n°13/2024 : Passation d'un marché de fourniture concernant une autolaveuse autoportée avec l'entreprise KARCHER pour un coût de 14 318.88 € TTC date : 07/05/2024

Décision n°14/2024 : Passation d'un marché de fourniture concernant la fourniture de filtres pour les CTA du KARO avec l'entreprise TEREVA pour un coût de 1446.26 € TTC date : 07/05/2024

Décision n°15/2024 : Passation d'un marché de fourniture concernant un tire pale Electrique avec l'entreprise ALTODIS pour un coût de 4635.60€ TTC date : 07/05/2024

Décision n°16/2024 : Passation d'un marché de fourniture concernant du matériel d'espace Vert avec l'entreprise AC EMMERAUDE pour un coût 2156.47 € TTC date : 14/05/2024

Décision n°17/2024 : Passation d'un marché de fourniture concernant réparation d'un véhicule pompier avec l'entreprise HEINIS pour un coût 3192 € TTC date : 07/06/2024

Décision n°18/2024 : Passation d'un marché de service concernant un spectacle pyrotechnique avec l'entreprise AM PYROTECHNIE pour un coût 4200 € TTC date : 07/06/2024

Décision n°19/2024 : Passation d'un marché de service concernant le dépannage de la production ECS solaire du KARO avec l'entreprise PK CHAUFFAGE pour un coût 3090 € TTC date : 17/06/2024

4.- Projet agrivoltaïque à co-usage ovin

Le 25 avril 2024 la société UNIT-e a présenté un projet agrivoltaïque pour un agriculteur sur des terrains proches d'Ensisheim. Le projet est pensé avec l'exploitant pour lui permettre d'apporter ses recommandations. Les panneaux permettent la pousse de l'herbe et le confort des animaux ruminants.

La commune a par délibération du 07 décembre 2023 approuvé la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Le secteur du projet n'entre pas dans ce périmètre et si le projet reçoit l'accord de la commune il est nécessaire, par délibération de modifier la cartographie pour que le projet rentre dans son périmètre.

Le projet consiste en l'implantation de panneaux photovoltaïque au sol sur un terrain en jachère depuis plus de 30 ans. Le projet revaloriserait ce terrain par la présence d'un cheptel ovin.

Ci-dessous quelques caractéristiques techniques du projet :

- > Puissance installée : 13,5 Méga-watt-crête
- > Co-usage avec un élevage ovin
- > Respect des recommandations de la Fédération Nationale Ovine (espacement inter-tables, hauteur minimale...)
- > Valorisation de terres à faibles rendements
- > Conservation des haies et arbres isolés
- > Urbanisme : PLU
- > Surface brute : 18 ha
- > Surface utile : 17 ha
- > Mise en service prévue fin 1^{er} semestre 2027

Enjeux environnementaux :

- > Le site se trouve en limite de périmètre de la ZNIEFF 2 *Massif forestier du Nonnenbruch de Richwiller à Ensisheim*
- > La commune est soumise à un PPRI, mais le terrain n'est pas impacté.

Raccordement :

- > Le poste de Ensisheim, envisagé pour le raccordement est situé à 4 km et dispose d'une capacité d'accueil de 47 Mva, ce qui est suffisant pour le projet.
- > Le raccordement sera intégralement pris en charge par UNITE



Le Maire propose au Conseil municipal de donner un avis favorable à l'implantation de ce projet et de modifier la carte d'accélération des énergies renouvelable afin d'y intégrer ce projet à la carte de ZAEnr des énergies photovoltaïques au sol

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil municipal émet un avis **favorable** à ce projet et demande à l'unanimité la modification de la cartographie des ZAEnr photovoltaïque au sol pour y intégrer ce projet.

5.- Décision modificative budgétaire, opérations d'ordre par suite de la vente de terrains

Par délibération du 07 décembre la Commune a cédé deux parcelles boisées de respectivement 0,72 et 4,82 ares. Il est nécessaire d'ajuster par une écriture le chapitre 024 produits des cessions d'immobilisation d'un montant de 5540,00 euros. **Le conseil municipal autorise cette écriture d'ordre à l'unanimité des membres**

6.- Mise en place carte d'achat

Ce point n'étant pas suffisamment abouti, il est remis à un conseil ultérieur.

7.- Prolongation de la Convention de Prévoyance Relyens

Monsieur le maire expose que Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.

Elle concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2^{ème} semestre 2024.

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1^{er} janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1^{er} janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du

Comité Social Territorial, de **prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.**

Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros.

Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 - déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€).

Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % sur la formule de base (incapacité/invalidité/perte de retraite).

Ce constat amène l'assureur à demander **une revalorisation des taux de 15 % au 1^{er} janvier 2025.**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité et,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du *Conseil Municipal* décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 13 février 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le conseil municipal à l'unanimité

Article 1 : Prend acte de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.

Article 2 : Prend acte des nouveaux taux de cotisation applicables au 1^{er} janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnité	Taux jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
Incapacité	95 %	0,82 %	0,94 %
Invalidité	95 %	0,44 %	0,51 %
Perte de retraite	95 %	0,62 %	0,71 %
Décès / PTIA	100 %	0,34 %	0,34 %

Article 3 : Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

8.- CRAC 2023 CITIVIA

Départ de M. PETERSCHMITT Joël sans donner procuration

Elus	Présents	Quorum		Procurations	Représentés	Excusés NR	Absents NE
23	14	12	Atteint	5	19	1	3

À la suite de la réunion du 11 juin 2024 et comme chaque année, CITIVIA nous a fait parvenir son compte rendu d'activité pour l'année 2023.

La présentation synthétique ci-dessous a été commentée par M. le Maire.

MODE D'INTERVENTION : Concession d'aménagement

Signature du contrat : 07/03/13

Echéance : 07/03/28

AVANCEMENT OPÉRATIONNEL AU 31/12/2023 :

Travaux : 72 %

Maîtrise foncière : 100 %

Acquisition auprès de la collectivité : 1 570 K€

Cessions : 84 % (71 % à fin 2021)

DONNÉES FINANCIÈRES :

Budget global : 4 500 K€

Équipement publics : 2 088 K€

Participation Collectivité : 1 459 K€



Références : chiffres en HT, source CRAC 2023

POINT D'ACTUALITÉ

AVANCEMENT PROJET NÉOLIA (LOT E & F) :

- Rappel : vente du terrain en décembre 2022
- Octobre 2023/Avril 2024 : retravail du projet et négociation avec les entreprises ayant répondues à l'appel d'offre des lots travaux pour équilibrer le bilan
- Mai 2024 : Attribution des lots travaux
- Octobre 2024 : Démarrage du chantier

RIVE GAUCHE (LOT G & H) :

- Promesse de vente prolongée jusqu'à février 2025

FOCUS LOTS C & D

LOTS C & D :

- 2021: projet présenté par European Homes avec DLRW
- 2022: abandon du projet par European Homes : incapacité à équilibrer l'opération de promotion
- 2024 : proposition d'achat par BO²

PLANNING SI ACCORD :

- **Juillet 2024** : promesse de vente
- **Septembre 2024** : dépôt de PC
- **Décembre 2025** : signature acte de vente
- **2027** : livraison des bâtiments



4



Budget prévisionnel Réalisé à fin 2023 (en K€)	CRAC 2022	Nouveau CRAC 2023	Variat*	Situation au 31/12/23	%
Produits	4 500	4 498	-2	3 381	75%
Cessions	2 970	2 969	-1	2 480	84%
Valorisation patrimoniale			0		
Subvent*			0		
Participat°	1 459	1 459	0	832	57%
Loyers			0		
Autres produits	71	70	-1	69	99%
Charges	4 500	4 497	-3	3 797	84%
Etudes + Honoraires	456	437	-19	296	68%
Maitrise des sols	1 597	1 597	0	1 597	100%
Travaux	1 605	1 592	-13	1 184	74%
Rémunérat° opé	171	170	-1	142	84%
Rémunérat° Commercialisation	148	148	0	124	84%
Rémunérat° liquidat°	15	15	0	0	0%
Frais financiers	417	445	28	374	84%
Frais de gestion et divers	91	93	2	80	86%
Résultat	0	1	1	-416	

Faits marquants :

Cessions (- 1 K€) :

- Pas d'évolution

Participations :

- Pas d'évolution

Etudes et honoraires (- 20 K€) :

- Ajustement des études prévisionnelles par rapport aux travaux restants à réaliser

Travaux (- 13 K€) :

- Ajustement du montant prévisionnel par rapport aux travaux restants à réaliser

Frais financiers (+ 28 K€) :

- Hausse des frais financiers liée au décalage de la cession Rive Gauche



Références : chiffres en HT, source CRAC 2023

FOCUS CESSION

BILAN DES CESSIONS À FIN 2023

- A fin 2023, le montant des cessions réalisées est de **2 628 K€**
- En début d'opérations, le montant prévisionnel de ces cessions était **2 481 K€**
- Les meilleures ventes réalisées ont donc permis de dégager une **provision** pour l'opération de **147 K€** permettant d'anticiper l'évolution du marché immobilier

LOTS C & D

- Pour les lots C/D, le montant prévisionnel de vente était de **398 K€**
- L'offre de BO² est de **321 K€** (soit -77 K€)
- Les provisions réalisées initialement permettent d'absorber cette moins-value et permettent de garder encore **70 K€ de provision**

Points de vigilance

ENJEUX

- Commercialisation de l'ensemble des lots (C/D et G/H)

PLANNING

- Lot E/F cédé à NEOLIA fin 2022 : lancement des travaux reportés à octobre 2024
- Réalisation de travaux de branchement AEP du lot E/F en fin d'année 2024
- Finalisation des voiries et espaces verts en fin de commercialisation

RISQUES

- Fin du compromis de vente des lots G/H (RIVE GAUCHE) en février 2025
- Hausse des taux d'intérêts qui limite les capacités d'emprunts des particuliers

FINANC.

- .../...



9.- Communications

- M. le Maire pour la journée citoyenne
- M. le Maire pour le 1^{er} marché paysan de la semaine verte
- M. le Maire pour le 13 juillet
- Mme la 1^{ère} adjointe pour les élections législatives
- Mme Ledroit pour le véhicule électrique

Fin de séance : 21h19

Pour validation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2024

Date :		Date :	
Président de séance - M. le Maire		Secrétaire de séance	
M. Christophe TORANELLI		M. Louis KLEINHOFFER	
Signature :		Signature :	